



**HAL**  
open science

## 250 ans d'anthropisation de l'environnement seychellois

Jehanne-Emmanuelle Monnier

► **To cite this version:**

Jehanne-Emmanuelle Monnier. 250 ans d'anthropisation de l'environnement seychellois. Revue historique de l'océan Indien, 2014, Histoire et environnement en indianocéanie depuis le XVIIe siècle (La Réunion, Maurice, Rodrigue, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, les Comores), 11, pp.538-547. hal-03249213

**HAL Id: hal-03249213**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249213v1>**

Submitted on 4 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## 250 ans d'anthropisation de l'environnement seychellois

Jehanne-Emmanuelle Monnier  
Docteure en Histoire  
CRESOI

### Introduction

Depuis la première description anglaise en 1609 jusqu'aux publicités touristiques d'aujourd'hui, l'on observe une belle unanimité à présenter les Seychelles comme un archipel paradisiaque. C'est essentiellement l'environnement naturel floristique, et dans une moindre mesure faunistique, qui vaut ce qualificatif aux Seychelles. Pourtant ce décor enchanteur est largement le fruit d'une reconstruction, à la fois mentale et concrète, des humains. Le grand naturaliste français du XVIII<sup>e</sup>, Buffon, s'intéressait beaucoup à l'histoire des bouleversements environnementaux engendrés par l'homme, qu'il considérait à la fois comme facteurs et empreintes de la civilisation humaine<sup>1266</sup>. Aujourd'hui l'anthropologue Philippe Descola théorise cet impact humain sur la planète depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, engendrant selon lui une nouvelle ère géologique baptisée anthropocène<sup>1267</sup>.

A travers l'évolution du milieu naturel seychellois, nous pouvons donc lire l'histoire de la société qui l'habite depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les rêves qu'elle y projette, la croissance de la population, les conflits d'intérêts entre l'exploitation des ressources naturelles et leur préservation...

### I – Les Seychelles, Jardin d'Eden inviolé ?

L'attrait pour les plages de sable blanc ourlées de cocotiers, pour les rochers granitiques baignant dans une mer émeraude et pour les cascades sauvages déchirant des parois végétales ne date pas d'aujourd'hui si l'on en croit les descriptions enchanteresses qui émaillent l'histoire des îles Seychelles. En 1609, un navire de la Compagnie des Indes britannique, dérouté vers l'archipel alors qu'il relie Aden à l'Inde, séjourne dix jours sur les îles du Nord et de Mahé. John Jourdain décrit la luxuriance et la beauté d'un archipel, qui recèle de l'eau, des fruits, des poissons et des oiseaux en abondance et dont l'un des attraits majeurs réside également dans son caractère inviolé. Mais comme son témoignage est perdu jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1268</sup>, Lazare Picault redécouvre l'île de Mahé 150 ans plus tard, en 1742, et s'extasie lui aussi sur le caractère paradisiaque des Seychelles. Le

<sup>1266</sup> Clarence Glacken, *Histoire de la pensée géographique*, t. IV. Paris : CTHS, 2007, 348 p., p. 249.

<sup>1267</sup> Conférence donnée au Musée d'Anthropologie de Vancouver le 4 octobre 2013. Philippe Descola développe en fait un concept apparu il y a dix ans dans le monde anglophone.

<sup>1268</sup> Guy Lionnet, *Par les chemins de la mer*. Saint-André : ILA, 2001, 110 p., p. 10-11.

premier nom qu'il attribue à la future île de Mahé se révèle significatif puisqu'il baptise sa découverte île d'Abondance.

Dès lors, l'image des centaines d'îles et îlots qui vont constituer au fil du temps l'archipel des Seychelles, se répand sous cette forme figée de l'Eden originel ou de ses déclinaisons. James Prior, en visite à Mahé en 1810, y voit « l'abri [contre] tous les soucis de ce monde fébrile », associant le calme à un cadre riant et bucolique, qui rappelle une fois encore le Paradis d'avant la Chute et correspond au paysage idéal pour l'époque<sup>1269</sup>. En 1835, l'écrivain mauricien Némio rebaptise l'archipel granitique Îles Fortunées, tandis que l'ornithologue Nicoll s'émerveille en 1906 des ibis d'Aldabra si peu farouches qu'il est possible de les prendre et de les caresser. Cette confiance mutuelle entre l'homme et l'animal semble là encore n'appartenir qu'au Jardin d'Eden<sup>1270</sup>.

Le point d'orgue de cette assimilation survient en 1881 lorsque Charles Gordon affirme détenir la preuve scientifique que les Seychelles constituent bien le Paradis terrestre biblique dont Adam et Eve ont été brutalement chassés par Dieu : il voit dans le cocotier de mer l'arbre du Bien et du Mal qui a causé la Chute de l'Homme. Si de nos jours l'archipel n'est plus associé au jardin d'Eden au sens littéral, il demeure un symbole universel d'environnement naturel paradisiaque car il est considéré comme luxuriant, fertile et toujours vierge.

Pourtant, cette vision est assez éloignée de la réalité, pour deux raisons principales. Tout d'abord, les études d'histoire naturelle ont montré que, paradoxalement, la biodiversité des îles Seychelles était relativement pauvre avant l'arrivée des hommes, autant du point de vue botanique que zoologique. Le géographe américain Jonathan Sauer estime que l'archipel ne comptait pas plus de 80 espèces de plantes sans fleur et 170 à fleurs<sup>1271</sup>, alors qu'aujourd'hui l'on compte 800 espèces à fleurs dans les îles granitiques. En outre, les Seychelles n'abritaient qu'un seul mammifère, la chauve-souris, et deux espèces animales de grande taille : la tortue terrestre et le crocodile. Seuls les insectes et les oiseaux s'y trouvaient déjà nombreux et variés.

Ensuite et surtout, depuis le peuplement des îles en 1770, l'environnement seychellois a été considérablement et très rapidement modifié. Considérant les investigations récentes de biologistes et d'historiens, la question de la définition d'une nature vierge et originelle se pose avant même l'arrivée des premiers colons permanents en 1770. En effet, des plantes considérées aujourd'hui comme emblématiques des Seychelles auraient en fait été introduites par l'homme lors d'escales. Ce serait le cas du filao, apporté entre le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècles par des Indonésiens en route vers Madagascar, et même du cocotier introduit un peu plus tard par les Arabes à

---

<sup>1269</sup> Clarence, Glacken, *op. cit.*

<sup>1270</sup> Guy Lionnet, *op. cit.*, p. 49, 59, 72.

<sup>1271</sup> Jonathan Sauer, *Plants and man on the Seychelles coast, a study on historical biogeography*. Madison: University of Wisconsin Press, 1967, 132 p., p. 9.

partir des Maldives<sup>1272</sup>. Des naufragés ont également pu bouleverser l'écosystème d'un îlot avant même que celui-ci ne soit « officiellement » découvert et cartographié. Ainsi, le tableau d'une île jamais foulée par l'homme où croît une végétation indigène telle quelle depuis la création du monde, comme l'ont cru les navigateurs et les premiers colons, se trouve fortement remis en cause.

D'ailleurs, la rapidité de la multiplication des animaux et des végétaux dans ces îles au climat équatorial favorable, qui efface rapidement toute trace humaine et peut laisser penser à une terre vierge, a été constatée par les habitants. Sur Mahé, le bétail échappé des habitations se reproduit librement et son nombre augmente dès les années 1780<sup>1273</sup>. De même, lorsque le planteur Auguste Le Duc prend possession, en 1844, des îles Poivre et Desroches, désertées depuis le milieu de la décennie précédente, il s'étonne autant de la vitalité et du foisonnement de plantes et d'animaux redevenus sauvages que de leur apparence originelle et totalement naturelle : « [L'île Poivre] était dans un état d'abandon tel qu'elle retournait à grands pas vers son état de nature primitif. Le terrain où il restait encore 5000 cocotiers était envahi par la forêt. [...] [Sur l'île Desroches], les animaux viennent merveilleusement bien. J'y ai trouvé un troupeau de cinq bourriques dans le plus bel état possible. [...] Nous y avons vu 200 cochons sauvages bien portants et bien gras, plus une grande quantité de volailles. [...] Pourra-t-on jamais croire que des gens qui ont eu 200 à 300 esclaves sous leurs ordres soient jamais venus travailler là ? »<sup>1274</sup>.

Mais la nature « qui reprend ses droits », selon l'expression populaire, après le passage des hommes, est-elle vraiment identique à la biodiversité existant avant leur arrivée ? Rien n'est moins sûr, surtout dans de toutes petites îles à l'équilibre si fragile. Ainsi, les nombreux lamantins ont disparu de l'île aux Vaches dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, suite à une chasse intensive. Aujourd'hui, 2 millions d'hirondelles nidifient chaque année sur l'île, rebaptisée Bird Island, créant l'illusion d'un paradis ornithologique originel et sauvage. Or c'est la disparition des lamantins qui a laissé plus de place aux oiseaux, puis la décision des hommes d'en faire une aire protégée qui a favorisé leur multiplication. De la même façon, si Auguste Le Duc a trouvé ses petites îles dans un état « sauvage », cet état est loin d'être primitif, contrairement à ce qu'il écrit. Les précédents propriétaires ont remplacé la végétation d'origine par du coton et des cocotiers et introduit du bétail. La forêt et les herbes qui recouvrent les îles ne sont donc pas constituées des espèces d'origine.

De même, le cas de La Digue a pu entretenir la confusion dans l'esprit des marins à propos d'une île inhabitée et regorgeant de victuailles, alors qu'elle était loin d'être vierge. En effet, si La Digue n'a été peuplée qu'en

<sup>1272</sup> Guy Lionnet, *op. cit.*, p. 9-10. Il s'agit d'hypothèses et de théories toujours discutées.

<sup>1273</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 19.

<sup>1274</sup> François Pourcelet, *Mémoires d'Auguste Le Duc, planteur dans l'Océan Indien*. Aix : Université de Provence, 1994, 302 p., p. 215-216.

1798, dès 1774 un jardin de plantes vivrières y est établi, dans lequel les marins de passage se sont sans doute servis<sup>1275</sup>. Bananes, ananas, ignames, aubergines, giraumons, grenades, oranges, papayes, légumes, maïs et même blé : aucune plante n'est indigène mais elles croissent toutes très bien, et apparemment sans l'aide de l'homme. Cela constitue donc une escale délicieuse et assez inespérée, en tous points édenique dans les représentations des équipages.

Que les îles paraissent « naturelles » ou non, elles sont finalement souvent le produit de modifications engendrées par les hommes. Des îles que l'on croit vierges s'apparentent plutôt à des « palimpsestes » écologiques où il est possible de lire l'histoire d'aventures humaines successives.

## II – Entre un milieu naturel totalement bouleversé...

Il n'est pas aisé de se figurer exactement à quoi ressemblait le milieu naturel des îles granitiques seychelloises en 1770 puisque, mis à part quelques descriptions de navigateurs français dans les années 1740-1750, les premières études naturalistes n'ont été entreprises qu'à partir de 1820. Or plusieurs récits témoignent des modifications profondes apportées à l'environnement des îles Sainte-Anne et surtout Mahé seulement un an ou deux après l'installation des hommes ! En 1773, les premiers colons préfèrent chasser les tortues que cultiver la terre, tandis que les déserteurs et les esclaves marrons brûlent la forêt dans les hauteurs<sup>1276</sup>. Même les îles inhabitées ne sont pas épargnées puisque, la même année, des navires anglais pillent les cocos de mer sur l'île Curieuse et incendient la forêt. Dans les années 1830 et 1840 encore, le planteur Le Duc rapporte que les baleiniers anglais et américains « pillent et dévastent » les petites îles éloignées où personne ne vit<sup>1277</sup>.

Avant même d'être colonisées, les îles Seychelles apparaissent comme un réservoir de ressources naturelles qu'il faut exploiter, notamment le bois. A l'instar de Montesquieu, nombreux sont ceux qui défendent l'idée que la terre et ses ressources doivent être utilisées au maximum car elles ont été créées dans ce but<sup>1278</sup>. Les premiers navigateurs aux Seychelles sont frappés par l'abondance d'arbres aux troncs hauts et droits, parfaits pour réaliser des mâts. Le takamaka des littoraux est rapidement surexploité dans la construction navale, tout d'abord pour de simples réfections puis, à partir de la création des chantiers navals dans la décennie 1790, pour la réalisation de navires entiers.

On considère aussi l'archipel comme un lieu propice à la culture et à l'élevage d'espèces exotiques qui sont apportées sciemment. Dès 1771, des

---

<sup>1275</sup> Guy Lionnet, *op. cit.*, p. 30.

<sup>1276</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 19.

<sup>1277</sup> François Pourcelet, *op. cit.*, p. 216.

<sup>1278</sup> Clarence Glacken, *op. cit.*, p. 240.

plantes à épices sont introduites par Gillot à Grande-Anse en vue de la création future d'exploitations concurrentes des îles à épices néerlandaises : clou de girofle, poivre, noix de muscade et cannelle. Ce Jardin du Roi pour l'acclimatation tombe à l'abandon très rapidement, car les colons rentrent aux Mascareignes. Cependant quelques plantes, dont le cannelier de Ceylan, se répandent aisément dans les alentours jusqu'à devenir une peste végétale. Le cannelier conquiert bientôt toute l'île de Mahé, au point d'inspirer des toponymes comme Les Cannelles, et de donner lieu, au début du XX<sup>e</sup> siècle, à une exploitation de cette ressource végétale désormais considérée comme naturelle et sauvage. La vanille, introduite de La Réunion en 1866, s'est également vite affranchie des plantations de La Digue. A partir des quelques 150 000 pieds cultivés dans les années 1870, la liane s'est répandue dans la montagne hors de tout contrôle.

Parallèlement, des animaux autrefois présents en grand nombre disparaissent en quelques années : c'est le cas du crocodile de Mahé, si redouté des premiers habitants, dont ils viennent à bout vers 1820. Cependant cela concerne surtout des animaux non-dangereux comme le perroquet vert ou la tortue terrestre géante, chassée pour sa chair comestible et ses écailles de grande valeur. On observe de véritables comportements de prédation vis-à-vis de la faune. Entre 1773 et 1800 on estime que plus de 10 000 tortues vivantes ont été exportées<sup>1279</sup>. Le bourbonnais Jean-Nicolas Leboucq achète une goélette en bois de takamaka et se lance vers 1800 dans un large trafic de tortues des Amirantes, à destination des Mascareignes. A partir de 1823, les baleiniers américains écument les eaux seychelloises<sup>1280</sup>. Un siècle plus tard, Edouard Lanier bâtit sa fortune sur la lointaine île de Cosmoledo, toujours grâce à l'exportation des produits de la tortue, mais aussi des ailerons et des peaux de requin ou encore des œufs d'hirondelle. Pour la seule année 1931, 115 millions d'œufs ont été exportés<sup>1281</sup>.

Le développement de la population, de l'agriculture, puis du commerce d'exportation et récemment du tourisme, bouleversent considérablement les Seychelles au fil des années. C'est sous le gouvernement de Quéau de Quinssy, à partir de 1794, que la colonie émerge véritablement, tant du point de vue économique que démographique puisque la population passe d'environ 150 à 3500 habitants en 1810, dont 3000 esclaves. Or la totalité des plantes cultivées et des animaux élevés 25 ans après l'arrivée des premiers Français est exotique : riz, maïs, millet, manioc, patates douces, bananes, ananas, citrons, poivre, clou de girofle, tabac, café, canne à sucre, de nombreux porcs, quelques vaches et moutons, de la volaille<sup>1282</sup>. Mais c'est surtout le directeur de l'Agriculture entre 1901 et 1932,

---

<sup>1279</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 22.

<sup>1280</sup> Jean-François Guébourg, *Les Seychelles*. Paris : Karthala, 2004, 188 p., p. 46.

<sup>1281</sup> Jean-Louis Guébourg, *op. cit.*, p. 19.

<sup>1282</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 21.

Dupont, qui est responsable de la plus importante introduction de plantes exotiques.

L'ensemble des îles est concerné par l'anthropisation des paysages, même les plus éloignées, car la colonisation s'étend de plus en plus loin du cœur historique de Mahé tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle s'accompagne de la déforestation et de l'introduction d'espèces exotiques.

Le coton, acclimaté sur l'île de La Digue par les déportés bourbonnais Maximilien Morel et Célestine Payet au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, a largement conquis les îles Amirantes dès les années 1810-1820<sup>1283</sup>. A partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les îles coralliennes, à l'exception d'Aldabra et Desroches, font l'objet d'une exploitation intensive du guano – notamment Assomption jusqu'en 1990 – et du coprah, surtout aux Amirantes. Cette surexploitation entraîne la disparition intégrale de la végétation d'origine, au profit du cocotier. Après l'abolition de l'esclavage en 1835, et en concomitance avec la création des premières plantations à large échelle dans d'autres colonies britanniques telles que Ceylan (1842) ou la Malaisie (1860), les Seychelles se tournent massivement vers l'exploitation du cocotier qui demande moins d'ouvriers que la culture du coton. Dès 1842, l'île de Sainte-Anne est décrite comme une forêt de cocotiers et à partir de 1860, l'huile de coco devient quasiment le seul produit d'exportation seychellois. En 1873, l'île Félicité s'est muée en immense cocoteraie<sup>1284</sup>. C'est la culture du cocotier, représentant plus d'un million de pieds exploités dans les années 1870, qui a sans doute le plus contribué à modifier l'environnement naturel de l'archipel dans son ensemble.

Mais l'exemple des plantations d'Auguste Le Duc sur Poivre, Desroches et Saint-Joseph nous montre que le cocotier n'est pas le seul responsable du bouleversement écologique, pour deux raisons. Tout d'abord, les précédents cultivateurs ont largement contribué à modifier l'environnement par des cultures et des élevages antérieurs. Ensuite, les vastes étendues de monoculture du cocotier s'accompagnent de toutes les transformations nécessaires à l'exploitation des plantations et à la vie des travailleurs agricoles, ce qui n'est pas le moindre des changements. Ainsi, en moins de deux ans, Auguste Le Duc parvient-il à refaçonner complètement ses îles, qui n'ont plus rien de commun ni avec leur état d'origine, ni avec leur précédente exploitation : « [Sur Poivre], j'ai défriché, fait des chemins où mes charrettes passent, construit un établissement tout entier et planté 20 000 pieds de cocotiers. A la fin de cette année il y en aura 40 000 et, dans le commencement de l'année prochaine, je veux qu'il y en ait 100 000. [...] J'ai 8 [employés] ici et 16 à Desroches. [...] Mes gens font des jardins. [...] [Sur l'îlot du fer à Cheval], j'ai planté beaucoup de *suriana maritima*, *scoevola koenigii*, *tournfortia argentea*, *guettarda indica* »<sup>1285</sup>.

<sup>1283</sup> Jean-Louis Guébourg, *op. cit.*, p. 37.

<sup>1284</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>1285</sup> François Pourcelet, *op. cit.*, p. 216-217, 219-220.

Pour synthétiser, la côte Est de Mahé, où fut installée la pierre de prise de possession par les Français, et où se situe aujourd'hui la capitale Victoria, constitue un témoignage particulièrement pertinent de l'évolution de l'environnement seychellois en parallèle avec le développement de la société. Les premiers habitants font disparaître la mangrove et assèchent les marécages, en même temps qu'ils défrichent la forêt de plus en plus loin. En 1819, le Lieutenant Frappaz découvre l'île déjà privée de la quasi-totalité de sa mangrove et de sa forêt primaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on creuse le port et à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle la modification atteint son paroxysme avec, dans un premier temps, la création de polders pour étendre les zones d'habitation au nord de Victoria, l'installation de l'aéroport qui peut accueillir des longs courriers à partir de 1971, et l'agrandissement du port en 1973. Puis, 200 ha sont gagnés sur la mer pour aménager la quatre voies qui relie la capitale à l'aéroport et construire la zone industrielle et d'habitation de Providence<sup>1286</sup>. Finalement, une île artificielle est créée ex-nihilo juste en face dans les années 2000, nommée Eden island. La référence au paradis originel demeure mais la réalité n'a plus rien de naturel. Aujourd'hui, 90 % de la population seychelloise vit à Mahé, où l'anthropisation est si forte qu'il n'existe plus de réserve foncière.

Pourtant, le mouvement que les Seychellois impriment à leur environnement n'est pas à sens unique. A côté de la dégradation et de l'artificialisation croissantes, une conscience, si ce n'est une volonté, de la nécessité de préserver la nature a toujours existé.

### III – ...et une volonté précoce de préservation de l'environnement

Très tôt, des voyageurs ou des Seychellois ont pris conscience de la fragilité de l'environnement insulaire, et de la nécessité d'encadrer et limiter son exploitation. Cela correspond à un mouvement général des naturalistes européens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui mettent en évidence que la préservation de la variété des espèces constitue la meilleure garantie de stabilité écologique. C'est également l'époque de la théologie naturelle : tout a été pensé par Dieu pour fonctionner à merveille, il ne faut pas perturber cette harmonie. Dans le même temps, il devient évident que l'homme agit durablement sur la nature. Les optimistes y voient le progrès tandis que les autres considèrent que l'homme trouble l'équilibre de la Nature<sup>1287</sup>. Aux Seychelles, l'alarme est lancée dès 1773 par Lapérouse, seulement 3 ans après l'installation de la première colonie. Le navigateur s'inquiète notamment du massacre généralisé des tortues.

Cette attitude précoce résulte davantage d'un pragmatisme éclairé que d'un amour de la nature ou d'une conception écologiste telle qu'elle peut être conçue aujourd'hui. En effet, ces premiers défenseurs de l'environnement

<sup>1286</sup> Jean-Louis Guébourg, *op. cit.*, p. 163.

<sup>1287</sup> Clarence Glacken, *op. cit.*, p. 27-28, 234.



visent surtout à préserver et réguler l'accès aux ressources naturelles afin de pérenniser l'implantation humaine. Ils comprennent que les déprédations contre l'environnement menacent en fin de compte la survie des colons eux-mêmes. La Raison fait irruption dans la gestion de la nature. Cette prise de conscience se retrouve à la même époque dans d'autres pays récemment colonisés par les Européens, à l'image des États-Unis par exemple, où Jefferson souhaite créer un « environnement planifié » utile, beau et sain<sup>1288</sup>.

Les autorités tentent alors de faire respecter des lois qui visent un développement raisonné de la colonie seychelloise, notamment les gouverneurs français Romainville en 1778 puis surtout Malavois. Arrivé aux Seychelles en 1786, et constatant le caractère anarchique du défrichement, ce dernier préconise une répartition équilibrée du territoire de l'île de Mahé entre forêts, pâturages, habitat et cultures : il estime que l'île principale ne peut contenir plus de 36 habitations. Enfin, Malavois parachève sa répartition territoriale en dédiant toutes les petites îles alentours au bois et à la faune, en particulier aux tortues<sup>1289</sup>. Il rappelle la règle des Pas Géométriques qui prévoit que 100 mètres de la bande littorale de Mahé demeurent sauvages, ce qui doit notamment contribuer à limiter l'érosion. Constatant déjà que le bois de takamaka est utilisé en abondance, il encourage la première reforestation dans l'intérieur de l'île, avec trois espèces indigènes : le takamaka, le bois de table et le casuarina. On lui doit sans doute la survie du takamaka jusqu'à aujourd'hui<sup>1290</sup>. 150 ans plus tard, le gouverneur Clarke lutte toujours contre l'érosion en faisant reboiser le Morne seychellois à partir en 1947. Car si les règles mises en place par Malavois ont encore été respectées quelques années sous l'administration de Quéau de Quinssy, elles tombent rapidement en désuétude par la suite. Le détachement des Seychelles de la tutelle administrative de l'île Maurice en 1903 conduit à un état des lieux. L'on se rend alors compte que l'exception des Pas Géométriques a été bafouée et que le littoral a été accaparé et exploité de façon anarchique depuis un siècle.

Il est parfois déjà presque trop tard. La loi protégeant les tortues terrestres à l'état sauvage adoptée en 1901, ne concerne plus que les spécimens du lointain atoll d'Aldabra, les autres ayant déjà disparu depuis longtemps.

Paradoxalement, le salut peut parfois également arriver par l'acclimatation d'espèces venues de l'extérieur. En effet, le développement de la monoculture du cocotier entraîne au début du XX<sup>e</sup> siècle une terrible invasion de cochenilles. En 1938, Edmond Vesey-Fitzgerald parvient à sauver les cocoteraies en introduisant des coccinelles inconnues auparavant aux Seychelles<sup>1291</sup>. Puis, avec l'étude scientifique systématique de la flore et de la faune, vient la conscience du caractère unique et précieux car

---

<sup>1288</sup> *Idem*, p. 238.

<sup>1289</sup> Jean-Louis Guébourg, *op. cit.*, p. 34.

<sup>1290</sup> Jonathan Sauer, *op. cit.*, p. 54.

<sup>1291</sup> Guy Lionnet, *op. cit.*, p. 76.

endémique de certaines espèces. Les autorités seychelloises se lancent alors dans une politique de préservation de la nature pour elle-même, et non comme réserve pour les hommes. C'est toute la différence entre les concepts de conservation et de préservation, apparus conjointement aux États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle. La conservation est anthropocentrée puisqu'elle vise à garder des ressources à exploiter plus tard, tandis que la préservation sacralise la nature sauvage et considère qu'il faut la sauver du péril de la disparition<sup>1292</sup>.

Cette idée de préserver des zones « dans toute la beauté première de leur état naturel » est apparue en 1832 dans l'Ouest des États-Unis, alors terre de conquête, et s'est concrétisée par le premier parc régional en 1864 puis par le premier parc national en 1872<sup>1293</sup>. Les Seychelles apparaissent également comme un territoire pionnier dans ce domaine puisque les Britanniques décident de la préservation de l'atoll d'Aldabra et créent la première réserve de Fonds Ferdinand à Praslin dès 1874. Cependant, il faut ensuite attendre le milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour que la Vallée de Mai devienne une réserve (1945) ou que des îles soient achetées, ou nationalisées après l'indépendance, pour devenir des conservatoires, à l'image de l'île Cousin, acquise en 1968 par la branche anglaise de l'*International Council for Birds Preservation*<sup>1294</sup>.

Mais, finalement, la préservation de l'environnement au sein de parcs et de réserves, la limitation de l'exploitation des ressources, rejoignent et servent les intérêts économiques du pays, autant qu'elles entrent en conflit avec eux, spécialement à partir de l'indépendance en 1976. Depuis 1997, le gouvernement seychellois s'est doté d'un ministère de l'environnement, et il a voté de nombreuses lois pour tenter d'encadrer la pression de plus en plus forte de l'anthropisation. Dans le même temps, l'installation d'un vaste hôtel au cœur du parc marin de Sainte-Anne, ou la création de pistes d'atterrissage sur les îles Bird, Denis, Desroches et Assomption, qui accompagnent souvent la création d'un hôtel de luxe, ont soulevé des inquiétudes et prouvent à quel point la société seychelloise doit faire face à une concurrence très vive pour l'occupation de l'espace, qui conditionne son futur.

En effet, c'est par la préservation de la ressource halieutique que les Seychelles demeurent un des plus importants exportateurs thoniers au monde. De même, la protection de la Vallée de Mai à Praslin ou plus généralement de la faune et de la flore terrestres et sous-marines est une véritable nécessité pour assurer la pérennité du tourisme, première industrie du pays aujourd'hui.

## Conclusion

En définitive, l'anthropisation de l'environnement naturel seychellois révèle à la fois les étapes de la construction de la société seychelloise et plus généralement la représentation de la nature qui s'est développée depuis le

<sup>1292</sup> François Duban, *L'écologisme aux USA : histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*. Paris : L'Harmattan, 2000, 189 p., p. 30.

<sup>1293</sup> François Duban, *op. cit.*, p. 28-29.

<sup>1294</sup> Jean-Louis Guébourg, *op. cit.*, p. 121.

XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela permet d'observer des comportements paradoxaux illustrant la lutte d'idées et de conceptions antagonistes : la nature luxuriante et sauvage est tantôt admirée, presque déifiée, tantôt vue comme un défi pour le contrôle, la domination et l'ordre que l'homme souhaite imposer autour de lui. On retrouve ici des enjeux communs à tous les pays « neufs » comme ce fut le cas, à une autre échelle, aux États-Unis. Néanmoins, la particularité d'une absence de population permanente jusqu'à une époque très récente aux Seychelles contribue sans doute à entretenir jusqu'à aujourd'hui le mythe de l'Eden.